

## **Arrêté ministériel portant nomination des membres du Conseil du Bien-être des animaux 05.03.2003 (M.B. 22.04.2003)**

**Art. 1.** Sont nommés membres du Conseil du Bien-être des animaux:

- 1° comme représentant de l'asbl «Conseil national de la Protection animale»:  
M. R. Hens
- 2° comme représentant de l'asbl Association nationale des Sociétés de Protection animale»:  
M. K. Vogelaar
- 3° comme représentant de l'asbl «GAIA »:  
M. M. Vandenbosch
- 4° comme représentant de l'asbl «Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux»:  
M. R. Arnhem
- 5° comme représentant de la «Fondation Prince Laurent»:  
la baronne J. Delruelle
- 6° comme représentant de l'asbl «Fédération professionnelle belge des Commerçants d'Oiseaux, Animaux de Compagnie At accessoires» (ANDIBEL):  
M. L. Monami
- 7° comme représentant de l'asbl «Conseil national des Eleveurs et Amateurs d'Animaux»:  
M. R. Vanlook
- 8° comme représentant de l'asbl «Société royale Saint-Hubert»:  
Mme A. Pollet
- 9° comme représentant du Conseil national de l'Agriculture:  
M. P. De Winter
- 10° comme représentant du Centre de Recherche et Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC):  
Mme I. Van Regenmortel
- 11° comme représentants de l'asbl «Union professionnelle vétérinaire»;  
M. C. Spronck  
en alternance avec l'asbl «Vlaamse Dierenartsen Vereniging»  
Mme S. Goffin
- 12° comme représentant de l'asbl «Intérêts vétérinaires - Dierenartsen Belangen»:  
Mme M. Derom

**Art. 2.** Sont nommés comme suppléants du Conseil du Bien-être des animaux:

- 1° comme représentant de l'asbl «Conseil national de la Protection animale»:  
Mme. M. Verlodt
- 2° comme représentant de l'asbl «Association nationale des Sociétés de Protection animale»:  
Mme E. Bastien
- 3° comme représentant de l'asbl «GAIA »:  
Mme A. De Greef
- 4° comme représentant de l'asbl «Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux»:  
M. J. Rodts
- 5° comme représentant de la «Fondation Prince Laurent»:  
M. R. Klee
- 6° comme représentant de l'asbl «Fédération professionnelle belge des Commerçants d'Oiseaux, Animaux de Compagnie et Accessoires» (ANDIBEL):  
M. R. Brakel
- 7° comme représentant de l'asbl «Conseil national des Eleveurs et amateurs d'animaux»:  
M. L. Van Havere
- 8° comme représentant de l'asbl «Société Royale Saint-Hubert»:  
M. F. Denayer
- 9° comme représentant du Conseil national de l'Agriculture:  
Mme M-L Semaille
- 10° comme représentant du Centre de Recherche et Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC)  
M. M. Vandercammen
- 11° comme représentants de l'asbl «Union professionnelle vétérinaire»;  
Mme F. Crochelet  
en alternance avec l'asbl «Vlaamse Dierenartsen Vereniging»  
Mme K. Clinckx
- 12° comme représentant de l'asbl «Intérêts vétérinaires - Dierenartsen Belangen»:  
Mme M. Vandenborre

**Art. 3.** Sont nommés experts scientifiques et membres du bureau exécutif:

- M. JM Giffroy



M. F.O. Ödberg  
M. E. Van der Straeten  
M. D. Lips  
M. M. Vandenheede

**Art. 4.** M. J.-M. Giffroy est nommé président du Conseil. MM. F. O. Ödberg et E. Van der Straeten sont nommés Vice-présidents du Conseil.

**Art. 5.** L'arrêté ministériel du 6 septembre 1989 relatif à l'approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil du Bien-être des animaux est abrogé.